

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le

ID : 045-214500258-20171107-054TA-DE



République Française  
Département  
LOIRET

2017-054

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de COMMUNE DE BAZOCHES LES GALLERANDES  
séance du 07/11/2017

L'an 2017 et le 7 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques.

Etaient présents :

Mmes : AUVRAY Gaëlle, CHATELAIN Danielle, DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle,  
HARDOUIN Gabrielle, LHOSTE Emilie, MARTINS Rosa,

MM : CHACHIGNON Alain, CITRON Jacques, COUVREUR Michel, DEBORD Jean Pierre, LEBRET Olivier, LECOUTRE Régis, THIBAUT Serge

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 14

Date de la convocation : 25 octobre 2017

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS PREFECTURE

Le :

Et publication ou notification

Du :

### **Délibération fixant les exonérations facultatives en matière de taxe communale d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu l'exposé de M. le Maire, sur les possibles exonérations de taxes d'aménagement

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le

ID : 045-214500258-20171107-054TA-DE

Le conseil municipal décide,

D'exonérer à compter du 1er janvier 2018, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en partie

° Les abris de jardin soumis à déclaration préalable en dessous de 20 m<sup>2</sup>

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 07 novembre 2017  
Le Maire, Jacques CITRON  
Réf : 2017-054

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)